



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 24 septembre 2013  
18 heures 30

-----

SL/MG

N° 001590

Ressources  
Humaines -  
Recrutement d'agents  
contractuels -  
Accroissement  
temporaire d'activités.

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

**ABSENTS** : Mme Amina ELKHATTABI

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Il est proposé de recruter :

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Affaires Scolaires	1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet (35h/semaine)	Du 4/11/2013 au 20/12/2013	1 <sup>er</sup> échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309
	3 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (9h/semaine)	Du 25/09/2013 au 18/10/2013	1 <sup>er</sup> échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309
	1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (24h/semaine)	Du 25/09/2013 au 16/10/2013	1 <sup>er</sup> échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve**, la proposition de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

**Autorise**, Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions précitées.

**Dit**, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice de l'année 2013.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**